

---

## Directives éditoriale pour l'utilisation de l'intelligence artificielle (IA)

Nous considérons l'IA générative et l'automatisation des processus soutenue par l'IA comme une opportunité pour être plus efficace dans notre travail et apporter de la valeur ajoutée à nos utilisateurs. Nous abordons ces technologies avec ouverture et vigilance afin de minimiser les risques associés tels que les inexactitudes, les biais ou les questions quant à l'authenticité du contenu. De plus, nous utilisons et explorons l'IA générative pour répondre à l'évolution du comportement et des attentes des utilisateurs et leur offrir de nouvelles fonctionnalités.

L'utilisation de l'IA doit toujours être conforme à nos principes éthiques et ne doit pas compromettre la crédibilité de notre travail journalistique. Les journalistes restent responsables de l'exactitude, de l'équité, de l'originalité et de la qualité du contenu, y compris ceux traités en partie avec l'IA. Nos directives éditoriales s'appliquent à toute production de contenu et peuvent être consultées [ici](#).

Ces directives sur l'IA sont révisées tous les six mois à la lumière des évolutions technologiques et des pratiques dans l'industrie des médias, et adaptées si nécessaire.

---

### Nous utilisons l'IA pour soutenir :

- la veille thématique
- la génération et l'affinement d'idées
- la transcription et les traductions
- vérification grammaticale et orthographe.
- le montage et la publication d'images, son et vidéos
- la mise à disposition de formats de contenu supplémentaires (par ex. lecture audio, résumés, publications sur les réseaux sociaux, newsletters automatisées)
- la distribution de contenu (par ex. indexation, recherche de hashtags pour élargir l'audience, identification des tendances utilisateurs)
- l'analyse de données
- l'automatisation de processus soutenue par l'IA (débat multilingue, publications sur les réseaux sociaux, distribution de newsletters)

---

### Dans quels cas figure nous n'utilisons pas l'IA

Nous n'utilisons jamais les technologies basées sur l'intelligence artificielle comme unique outil de recherche pour notre travail journalistique. Ces technologies peuvent aider les journalistes à identifier des sujets d'intérêt pour notre audience (veille thématique) ou à déterminer les angles qui pourraient correspondre aux besoins des utilisateurs. L'examen critique, les recherches complémentaires et les interviews qui servent de base à nos reportages sont réalisés par des journalistes et des rédacteurs conformément à nos directives éditoriales.

---

## Comment nous expérimentons avec l'IA

Nous expérimentons en permanence sur la manière dont l'IA peut rendre nos méthodes et processus de travail plus efficaces. Nos expérimentations se déroulent dans un environnement contrôlé, garantissant la confidentialité et la sécurité des données. Certaines fonctionnalités peuvent également être disponibles en version bêta sur nos plateformes pour des tests plus larges. Dans ce cas, nous informons clairement notre public. Toutes les expérimentations sont documentées et intégrées dans notre travail quotidien uniquement après avoir été examinées et approuvées par le rédacteur en chef et/ou le conseil de direction de Swissinfo (selon l'usage prévu).

---

## Responsabilités lors de l'utilisation de l'IA

Les responsabilités liées au contenu créé avec l'aide de l'IA ne diffèrent pas de celles qui s'appliquent aux autres processus journalistiques, et les mêmes exigences s'appliquent. Chaque contenu créé avec l'aide de l'IA est vérifié par un journaliste avant publication et est soumis aux critères de qualité habituels de Swissinfo ([Directives de publication](#)). La vérification des sources et des faits est obligatoire – tout comme le contrôle des résultats issus des outils d'IA pour détecter un éventuel biais systématique.

Les journalistes qui utilisent des outils d'IA sont responsables du contenu produit avec son aide. Lors de l'utilisation d'expressions suggérées par l'IA, nous devons accorder une attention particulière au langage inclusif et éviter les formulations pouvant entraîner des préjugés ou des discriminations conformément à nos [directives et pratiques en matière de diversité](#).

---

## Transparence dans l'utilisation de l'IA

Nous faisons preuve de transparence dans notre utilisation de l'IA afin de renforcer la confiance dans les médias. Nous nous engageons à garantir que notre public puisse avoir confiance dans l'authenticité de nos contenus textuels, visuels et audio.

Tout contenu significativement traité avec l'aide d'un outil d'IA doit être déclaré (par ex. si une traduction a été principalement réalisée avec un outil d'IA ou si des récits de données ont été produits grâce à une analyse effectuée avec des outils d'IA). Dans ces cas, nous indiquons et expliquons comment l'IA a été utilisée (par ex. via une infobox).

Nous informons les utilisateurs sur nos réseaux sociaux de notre utilisation de l'IA via des informations sur nos profils d'utilisateurs dans les médias sociaux. Le rédacteur en chef décide dans quels cas spécifiques une déclaration doit être faite et à quoi elle doit ressembler en détail. Par exemple, les outils d'IA qui soutiennent l'adaptation d'une langue à une autre ou qui servent à vérifier l'orthographe n'ont pas besoin d'être explicitement signalés. Nous travaillons également avec des partenaires de l'industrie tels que Trusting News et l'initiative [Journalism AI](#) pour déterminer comment utiliser et déclarer l'utilisation de l'intelligence artificielle.

---

## Protection des données, sécurité de l'information et droits d'auteur

Lors de l'entrée d'informations dans des outils d'IA, les directives sur la protection des données et la sécurité de l'information doivent être respectées ([Déclaration de confidentialité](#)). Les données personnelles, les contenus protégés par le droit d'auteur, les documents internes et les informations confidentielles ne peuvent être traités qu'avec des outils d'IA testés et validés par Swissinfo.

De plus, lors de l'utilisation d'outils d'IA, aucun droit d'auteur ne doit être violé. Cela s'applique tant à l'entrée de données qu'à la sortie, dans laquelle des œuvres protégées par le droit d'auteur ne doivent pas être reconnaissables.

---

## IA dans la création et le traitement d'images, d'audio et de vidéos

Nous utilisons des outils d'IA pour soutenir le montage de contenus visuels, audio et vidéo. Cela inclut des tâches telles que le doublage, le sous-titrage et l'adaptation de formats. Ces outils peuvent nous aider à améliorer l'efficacité et à explorer de nouveaux formats, mais leur utilisation est régie par les normes éditoriales et la diligence journalistique.

Tout contenu créé ou édité avec l'aide de l'IA est vérifié par un journaliste avant publication et doit respecter les standards de qualité de Swissinfo, y compris les exigences éthiques et le respect du droit d'auteur. Dans les cas où l'IA a un impact significatif sur la production de contenu, nous le divulguons de manière transparente à notre public.

---

## Formation

Nos collaborateurs connaissent les directives de Swissinfo sur l'utilisation des outils d'IA et sont régulièrement informés des dernières opportunités et des risques liés à l'IA par le biais de formations et d'événements internes. Cela nous permet d'expérimenter, de tester et d'apprendre ensemble afin de fournir le meilleur service à nos utilisateurs.

---

## Approbation et entrée en vigueur

La charte de de Swissinfo sur l'intelligence artificielle (IA) a été approuvée par le conseil de direction de SWI swissinfo.ch le 29 janvier 2024. Elle est entrée en vigueur le 1er mars 2024. Mise à jour le 10 novembre 2025.